



Yacht Club des Sablettes

Fédération française de voile
Ligue SUD de Voile

Régate des 2 Frères 18 août 2024

AUTORITE ORGANISATRICE

Le Yacht Club des Sablettes

REGLES

- La régata sera régie par les Règles d'Introduction à la Régate (RIR)
- Les prescriptions de la FFV

PROGRAMME

La régata se déroule sur un jour **Dimanche 18 Août 2024**

10h30 - Briefing

11h00 1^{er} Signal d'avertissement Parcours construit (3 courses si possible, manche 7 challenge YCS)

15h00 - 1^{er} Signal d'avertissement Parcours longue distance ou parcours construit selon classe et météo
2 courses pourront être courues, hors Challenge YCS

18h00 Proclamation des résultats Régata des deux frères et Challenge YCS
avec remise des prix et pot de l'amitié.

LIEU

La baie des Sablettes

PUBLICITE

La régata est classée en **Catégorie 5C**.

CLASSEMENT

Le classement sera fait sur toutes les courses validées.

Le système de point à minima s'appliquera

INSCRIPTIONS

inscription en ligne obligatoire avant 17h le samedi 14 août sur le site [ycsablettes.org](https://www.ycsablettes.org)

ADMISSIBILITE

L'épreuve est ouverte à toutes séries optimist, dériveurs, catamarans

FRAIS DE DOSSIER

Les Frais de dossier requis sont de **5 euros par équipage**

INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles sur place le Dimanche 13 Août.

DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques.

Voir la règle : "Décision de courir".

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.